Domaine Public 856

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 19 mars 1987
Hebdomadaire romand Vingt-quatrième année

Le triste feuilleton de Télécinéromandie

Seize mois après le lancement de Télécinéromandie, les adeptes de "la touche du plaisir" ne sont toujours que 8500. C'est insuffisant, mais explicable : une chaîne romande de télévision à péage ne correspond à aucun besoin, à l'heure où la majorité des téléspectateurs reçoivent déjà 6 à 20 programmes diffusés en clair, y compris Canal Plus pour les plus chanceusement branchés ; à l'heure aussi où la location de vidéo-cassettes est si avantageuse que les amateurs de cinéma à domicile peuvent facilement s'offrir leur ration de 6 films par week-end. De toute manière, avec 150 000 récepteurs TV susceptibles de capter le canal 69 de la Dôle, le marché est beaucoup trop étroit pour faire vivre une société de télévision payante. Surtout que l'abonnement est coûteux : fr. 67.-- par mois (804.-- par an) pour le programme complet, contre fr. 28.– en Suisse alémanique pour Tele-club, qui offre un choix plus étendu de films, encadrant quelques programmes originaux.

Notons au passage le management approximatif, dont l'importance numérique se trouve encore renforcée depuis le licenciement d'un tiers - du personnel (20 sur 65 environ), mais pas d'un seul cadre supérieur, paraît-il.

Tout cela n'a pas empêché la SSR de participer dès le début au capital de Téléciné : au départ, celle-ci détenait 15% des actions, comme à Pay-Sat. En octobre 1985, la SSR portait sa participation à 16,7%, tandis que le "groupe romand" (Lamunière + Nicole) accentuait sa majorité, depuis lors de 36%. En octobre dernier, la SSR a décidé de participer à l'assainissement financier de Téléciné, en injectant au maximum 2 millions de francs sous forme d'actions et / ou de prêts subordonnés supplémentaires.

Pourquoi cet acharnement thérapeutique en faveur d'une société inguérissable ? Pour sauver l'essentiel aux yeux de la SSR, à savoir l'achat en commun de films que la télévision romande n'aurait sinon aucune chance de pouvoir projeter. Sans Téléciné, les chers téléspectateurs romands n'auraient jamais vu "Le Docteur Jivago", ni "Subway" - encore moins "La guerre des étoiles". Fort bien, mais pourquoi payer à cette seule fin d'achats en commun la survie d'une société dont les autres activités, nullement intéressantes pour la SSR, pèsent trop lourd financièrement ?

(suite au verso)

Une chaîne qui n'a pas la touche

Le 19 septembre 1983, le Conseil fédéral donnait son feu vert à l'Association suisse concessionnaire pour la télévision par abonnement (ACTA), chargée d'assurer deux services de télévision à péage, destinés à la diffusion publique. A cette fin, l'ACTA a passé contrat avec la Pay-Sat AG et avec Télécinéromandie qui assument l'exploitation dans les deux principales régions linguistiques du pays.
Or les choses vont très mal pour Télécinéromandie SA, au capital de 1,5 million de francs, créée le 23 septembre 1983 et présentement en procédure de sursis concordataire.
Après 16 mois d'exploitation, Télécinéromandie compte tout juste 8500 abonnés, alors qu'il lui en faudrait au moins le double pour cesser de perdre plusieurs centaines de milliers de francs par mois. Diffusion obligée par voie hertzienne et autres obstacles techniques (décodage) mis à part, l'échec de Télécinéromandie a des causes bien plus profondes, pratiquement insurmontables.

Le triste feuilleton de Télécinéromandie (suite)

Pour la SSR, il y a pourtant une solution bien simple : laisser tomber Téléciné et créer une société commerciale de vente et d'achat de programmes, à l'image de Telepool SA, fondée en 1963 par la télévision alémanique, en collaboration avec le Bayerischer Rundfunk, qui détenait l'autre moitié du capital avant que le Südwestfunk vienne les rejoindre pour faire part à trois.

En tout état de cause, la SSR doit sortir de ce qui restera un gouffre à millions, même après la dérogation accordée le 22 décembre dernier à Téléciné, par un Conseil fédéral décidément très compréhensif pour la "situation spéciale" de la société romande de télévision par abonnement. Depuis le début de l'année donc, Téléciné "peut à titre d'essai diffuser des émissions mises à disposition ou financées par des tiers". En clair, les dispositions sur le sponsoring, inscrites dans le projet de loi sur la radio-télévision, mis en consultation l'an dernier, sont tout simplement appliquées par anticipation "à titre d'essai". On sait qu'en matière de mass media le Département de M. Schlumpf n'a jamais fait dans l'Etat de droit orthodoxe, pratiquant sans vergogne le gouvernement par ordonnances.

Mais il y a mieux - ou pire - encore : la SSR a toujours voulu garder le pied dans la porte de Téléciné pour sauvegarder le véritable enjeu : un canal, le dernier possible, pour une future éventuelle quatrième chaîne nationale. Or voilà que les étrangers, comprenez Canal Plus, semblent vouloir s'infiltrer à la faveur du repêchage de Téléciné. L'affaire serait même entendue.

Il n'y a donc plus la moindre raison de laisser vivre Téléciné. Et puisque la SSR ne veut pas l'achever, il revient aux banquiers, largement minoritaires (la SBS détient 8,5% du capital via sa filiale Indemar) de lancer un ultime avertissement, en s'opposant d'abord au règlement extrajudiciaire des difficultés financières de Téléciné. Du coup, la société a dû introduire la procédure de sursis concordataire. Le dernier en date des épisodes d'un triste feuilleton qui approche heureusement de sa fin.

YJ

Me Rumo accorde un coup-franc

■ Mardi 17 mars, nouvel épisode de la guerre football-TV. Me Freddy Rumo déclare au quotidien alémanique *Blick* qu'un accord est sur le point d'être conclu entre la Ligue nationale de footabll et Télécinéromandie, portant sur deux émissions hebdomadaires de 45 minutes chacune.
Selon le président de la ligue, ce contrat ne remettra nullement en cause celui qui la lie à la SSR (près d'un million de francs par an). Ces émissions - on parle de reportages en coulisses - seront naturellement sponsorisées, puisque la chaîne à péage romande s'est vue accorder par le Conseil fédéral le droit de recourir à cette formule (voir ci-dessus).
Question : en admettant qu'elle en ait les moyens, Téléciné saura-t-elle trouver un style de reportages sportifs original, de la même veine de celui qui a grandement contribué au succès de Canal Plus, ou - référence moins académique - ayant la même "pêche" que ceux de Radio Acidule ?

CONCOURS DP

Lisez-vous attentivement votre hebdomadaire ? Dans la dernière édition (DP 855), nous avons reproduit une bande dessinée de Pierre Reymond. Elle faisait allusion à la difficulté des dialectes alémaniques.
La question est la suivante : **de quel numéro de DP cette information était-elle tirée ?** Les trois premières personnes à nous envoyer la bonne réponse recevront chacune un livre - rare et original - offert par la rédaction.

■ (*réd*) "Nous n'avons pas reçu la terre en héritage, nous n'en sommes que les dépositaires". Journée de travail sur ce thème à Zurich, organisée conjointement par le WWF et l'Association suisse des organisations de parents.
Des parents qui s'inquiètent des retombées de la "société de bien-être" sur la santé de leurs enfants. Et qui sont bien décidés à agir. Un médecin a invité ses collègues à sortir de leur réserve et à parler des constatations qu'ils peuvent faire, notamment quant à la dégradation de la santé des enfants. D'ailleurs la première enquête scientifique sur le rôle de la pollution atmosphérique dans les maladies respiratoires - la publication des résultats est attendue pour la fin de l'année - est due à l'intervention d'une association de parents bâlois auprès du médecin scolaire.

ECOLOGIE

Ici et maintenant

■ Une lectrice d'Arlesheim, candidate aux récentes élections cantonales de Bâle-Campagne, nous écrit pour nous signaler la création d'un petit groupe de citoyennes décidées à agir concrètement contre la pollution de l'air. Et ceci au niveau "auquel nous avons le plus simplement accès, c'est-à-dire au niveau communal".
Dans un premier temps, ces quelques femmes ont élaboré un concept global de politique communale pour l'amélioration de l'air, largement inspiré de la brochure des 3500 médecins *L'air c'est la vie* (voir DP 853). Concrètement, elles ont décidé de s'opposer à un projet de parking en sous-sol d'un immeuble commercial à construire au centre du village, pour lequel un crédit doit être voté prochainement à l'assemblée communale. 700 000 francs pour 24 places de parc, cela semble bien cher, d'autant que selon les opposantes, ce projet ne répond à aucun besoin réel, pas même pour les commerçants du quartier qui, consultés, seraient plutôt hostiles à un nouvel appel de circulation dans le centre d'un bourg déjà surchargé. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Quand un tribunal militaire fait preuve de bon sens

■ (*hg*) En marge de la longue et laborieuse gestation d'un statut pour les objecteurs de conscience en Suisse, une lumière verte s'est allumée le 12 mars dans la salle du tribunal du district de Lavaux, à Cully, où siégeait le Tribunal militaire de division 10 A.

Un arrêté de 1982 introduit la possibilité d'un service sans arme demandé lors de l'incorporation. La commission de recrutement décide si celui qui demande à faire un service non armé en est digne. Une commission administrative de recours tranche en dernier ressort. Lors de son recrutement, François Baechtold, étudiant en médecine, demande à faire un service non armé. Refus. La commission administrative de recours se prononce également négativement. L'intéressé ne donne pas suite à un ordre de marche pour une école de recrue dans une troupe sanitaire armée commençant le 4 août 1986.

Au jugement, l'Auditeur reconnaît que la commission administrative de recours était dans l'erreur. Il requiert néanmoins une peine de 6 mois d'emprisonnement assortie de l'exclusion de l'armée. En définitive, le Tribunal prononce une peine d'arrêts, avec sursis pendant 3 ans. L'intéressé n'est pas exclu de l'armée. L'acquittement n'était pas possible, même si François Baechtold avait eu raison de refuser l'ordre de marche.

Le Tribunal a considéré que l'accusé est l'objet d'un conflit de conscience qui lui permet de demander de servir dans une troupe non armée.

Ce jugement casse la décision de la commission de recours.

François Baechtold pourra accomplir son service non armé. La jurisprudence aidant, d'autres pourront bénéficier de cette possibilité.

C'est là un important succès pour le défenseur François Chaudet, auteur d'une courte, mais chaleureuse et convaincante plaidoirie. Une question essentielle demeure : les structures existent-elles dans notre armée pour l'accomplissement d'un service non armé ? Les troupes sanitaires sont actuellement armées, ce qui n'était pas le cas naguère.

On aimerait avoir des exemples concrets d'application d'un arrêté déjà vieux de 5 ans.

EGALITE HOMMES - FEMMES

Le temps qui passe

■ (*jd*) 14 juin 1981 : peuple suisse et cantons adoptent le principe constitutionnel de l'égalité entre hommes et femmes.

15 mars 1984 : le Conseil d'Etat genevois dépose un rapport et crée une commission chargée de préparer un article constitutionnel cantonal et la mise à jour de la législation genevoise (suppression des discriminations).

9 mars 1987 : transmission au Grand Conseil d'un projet d'article constitutionnel et annonce de la création prochaine d'un bureau de la condition féminine et d'une commissin consultative sur l'égalité des droits.

Manchette du journal La Suisse : "Egalité des sexes, Genève fonce".

Question de perspective : l'exercie qui consiste à faire adopter un article constitutionnel par les Genevois est parfaitement inutile ; un exercice qui prendra plus de sept ans. Une manière de donner l'illusion du mouvement. Par contre, la mise en place d'un bureau de la condition féminine aurait pu se faire rapidement et provoquer des résultats concrets. Encore faudra-t-il que ce bureau dispose de véritables compétences pour prendre des initiatives et pour faire valoir efficacement l'exigence d'égalité auprès des autorités. Pour l'heure la contribution genevoise à la promotion de l'égalité s'est limitée à la chasse aux publicités coquines.

Maigre bilan. Consolation ? A part le Jura, les autres cantons romands n'ont pas fait mieux.

Il est long le chemin.

■ (*mam*) Samedi 22 novembre 1986, place du Château à Lausanne : la manifestation de soutien au syndicaliste Gérard Forster, écarté d'une commission cantonale à la suite de son "parrainage" de requérants d'asile menacés d'expulsion est filmée par des agents de la Sûreté dissimulés dans le bâtiment de l'Ecole de chimie. Dans une question écrite adressée au Conseil d'Etat vaudois, le député et directeur des écoles lausannoises Jean-Jacques Schilt demande alors des précisions sur cette pratique.

POLICE VAUDOISE

"Souriez, vous êtes filmés"

Est-elle systématique ? Dans le cas contraire, quels critères président au choix des manifestations filmées ? Dans quel but et sur quelle base légale ces films sont-ils réalisés ? Que deviennent ces images par la suite ?

L'affaire avait en son temps fait un certain bruit dans la presse. Depuis lors, le Conseil d'Etat a donné sa réponse; elle est fort elliptique sur un point central : les images sont utilisées à des fins judiciaires, affirme-t-on (recherche de l'auteur d'une infraction ou établissement de faits généralement répréhensibles), et dans le cas où elles ne présentent aucun intérêt, elles sont détruites. Mais on omet de dire que les intéressés ne sont jamais avertis de la destruction de ces images, pas plus d'ailleurs qu'ils ne le sont de leur tournage. Interrogé à ce sujet, M. J.-J. Schilt a déclaré son intention de s'adresser au conseiller d'Etat Leuba pour qu'il l'assure de la destruction effective de ces documents. La nouvelle réponse sera intéressante, car jamais, notamment dans les débats au Grand Conseil, la police n'a voulu s'engager à détruire, même après un délai très long, des archives inutiles. La philosophie profonde est "on ne sait jamais, ça pourra servir un jour".

ECONOMIE

L'Etat et l'emploi

■ (*ag*) Commençons par l'éditeur ! Les éditions "Réalités sociales", qu'animent Pierre Gilliand et Jean-Pierre Fragnière, sont à la hauteur de leur ambition : publier des travaux sur les divers aspects de l'activité sociale en Suisse, renforcer l'information, stimuler le débat (1).

Jean-Noël Du Pasquier y propose une étude sur l'insertion de l'Etat dans l'économie suisse (1950-80). (2)

Comme angle d'attaque, il a choisi celui de l'emploi. A juste titre. Car l'attention s'est focalisée surtout sur les dépenses de l'Etat, leur nature, leur fonction et leur croissance bien sûr ! Mais assez peu sur l'emploi quand bien même le blocage des effectifs, le "Personalstop" a été un des grands thèmes de bataille de la droite, et une action nuisible dans son simplisme.

Quelques données utiles. Et d'abord la toile de fond.

Evolution générale de l'emploi et travailleurs étrangers.

Le très faible taux de chômage que connaît la Suisse dissimule une très grande souplesse du marché du travail, où les travailleurs immigrés constituent le volant de manoeuvre. Cela, on le sait bien. Mais le tableau de concordance est époustouflant. A faire apprendre par coeur à tous les isolationnistes et xénophobes suisses !

unité: milliers de personnes

	1960-64	1964-66	1966-73	1973-76	1976-80
Emploi total	+329	-32	+263	-253	+146
Travailleurs étrangers	+287	-30	+133	-190	+ 13
Part des étrangers dans la variation totale	87%	94%	51%	75%	9%

A relever aussi que, à partir de 1976, l'expansion puise ses ressources humaines surtout dans les forces de travail indigènes, alors que la récession frappe d'abord les étrangers, du moins jusqu'au seuil où ils sont irremplaçables, les Suisses n'acceptant plus le travail qui leur a été abandonné.

Evolution par secteur économique

Comment se sont répartis, entre les divers secteurs d'activité, ces milliers d'emplois en plus ou en moins ? Le glissement vers le tertiaire à travers hauts et bas conjoncturels est net. Qu'on en juge ! (la statistique englobe la totalité du secteur public dans le tertiaire, alors que 1/10 de l'emploi public appartient aux secteurs I et II ; la tendance n'en est pas modifiée pourtant).

Il est impressionnant d'observer que seul se développe le secteur tertiaire à travers les aléas économiques. Le privé, à rythme plus saccadé. Le public, de manière régulière. Mais l'analyse devrait être encore affinée entre les divers domaines d'activité : les banques et assurances ont une autre dynamique que l'hôtellerie. Idem pour le secteur public : les services publics de la santé ou de l'éducation connaissent une croissance forte, comparée à celle des secteurs plus traditionnels comme les transports.

unité : milliers de personnes

	1960-64	1964-66	1966-73	1973-80
Population active totale	+328,9	-2,3	+262,8	-106,6
dont : secteur I	-61,3	-25,8	-59,0	-27,8
secteur II	+224,1	-44,6	+32,9	-210,9
secteur III privé	+126,8	+16,5	+213,2	+74,9
secteur III public	+39,3	+21,6	+75,7	+57,2

Mais, au vu de ces seuls chiffres, la thèse d'une croissance parasitaire de l'Etat au détriment de l'économie ne résiste pas. L'ensemble (privé et public) obéit à des poussées beaucoup plus profondes.

Comment se répartissent les emplois publics entre les niveaux institutionnels : Confédération, Cantons, Communes ?

Quelle décentralisation ?

L'emploi public total, en Suisse, (y compris les entreprises) s'élevait, après la guerre, à 240 000 personnes. On en recense aujourd'hui 480 000. Le chiffre a doublé, ayant augmenté au taux moyen annuel de 2,4 %. Mais la croissance a été cantonale, d'abord.

unité: %

Echelon institutionnel	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980
Confédération	40	39	39	37	35	31	28
Cantons	27	28	29	30	32	36	38
Communes	33	33	32	33	33	33	34
Total en %	100	100	100	100	100	100	100
en milliers (= 100%)	236	254	289	338	380	443	482

Bien sûr, la Confédération a pratiqué le "Personalstop" à partir de 1974. Mais elle a pu le faire, parce qu'elle n'était pas responsable des tâches publiques les plus exigeantes. Les trois quarts de l'emploi de la Confédération appartiennent de surcroît à des entreprises (PTT, CFF) où la rationalisation et l'investissement ont permis, pour une part, de répondre à la croissance de la demande.

Qui fait quoi ?

Tout conduit donc à des analyses plus fines du rôle de l'Etat, non imprégnées de préjugés idéologiques. Les activités classiques, celles qui sont liées au maintien de l'institution (administration générale, loi, ordre, défense) subsistent, bien sûr, mais deviennent moins importantes que les activités liées à la reproduction de la force de travail, au sens large du terme : enseignement, santé, salaire indirect.

L'Etat est un nom sans cesse réifié dans les slogans politiques. Il ne faut pas du mot faire une chose, mais aller du mot aux choses. C'est la démarche de Du Pasquier. On y renvoie le lecteur qui désire aller plus avant dans la discussion.

(1) adresse utile : éd. Réalités sociales, case postale 1273, 1001 Lausanne.

(2) Sous le titre *L'Etat englobé*, Réalités sociales, 1986

LIBERTE DE LA PRESSE

Deux ou trois choses que je sais d'elle

■ *(jd)* **Cette liberté de la presse, dont tout le monde reconnaît l'importance pour le bon fonctionnement de la démocratie, on en parle rarement au concret. Silence pudique des médias sur les pressions et les manipulations dont ils sont l'objet. Urs Gasche, ancien rédacteur en chef de la *Berner Zeitung*, et actuel responsable du magazine économique de la TV alémanique, rompt ce silence dans un article publié par la *Weltwoche* du 5 mars 1987.**

En 1982 la *BZ*, quatrième tirage de la presse quotidienne suisse et proche de l'Union démocratique du centre, décide une ouverture : face à l'évolution défavorable du nombre d'abonnés et de la publicité, il s'agit de toucher mieux le public urbain, jeune et non exclusivement UDC.

Une ouverture à contre-coeur qui provoque rapidement le feu nourri des critiques et des pressions des milieux politiques et économiques proches du journal. Premier accrochage : un article sur la faillite de la cidrerie de Rudolf Etter, ancien président du Conseil national ; le défunt avait falsifié ses bilans, négligé des versements à l'AVS et laissé un découvert salarial de 270 000 francs.
Le conseiller national Fritz Hofmann, président de l'UDC et directeur de la puissante Union centrale des producteurs de lait, est direct : si on lui retire sa colonne mensuelle dans la *BZ*, le journal de l'Union pourrait trouver un autre imprimeur, et d'ajouter que la BZ se doit d'être "constructive" et de susciter "l'optimisme chez les lecteurs".
Lors d'une récente rencontre entre les notables de l'UDC et les éditeurs, le conseiller d'Etat bernois Schmid estime que la *BZ* doit être "un partenaire des autorités pour assurer la permanence de l'Etat".
Geneviève Aubry n'accepte pas un article critique au sujet de son livre alors qu'elle a fait imprimer ce dernier sur les presses de la *BZ*.
Les campagnes de votations cantonales et fédérales donnent également lieu à des conflits. Les politiciens cantonaux voient d'un mauvais oeil la diffusion de points de vue contradictoires dans le journal.
Gasche inaugure la publication de dossiers solidement documentés (sur les sectes dans le canton, rapport sur l'an 2004, sur la mort, le sucre, l'électricité, le commerce du sexe). Le dossier sur l'agriculture "Poison dans la terre" fait un tabac : 1000 personnes participent à un débat sur le sujet dans un village de l'Emmental. Le rapport, pourtant équilibré - les opinions opposées à celles de l'auteur occupent plus de la moitié du texte - suscite le tollé des organisations agricoles établies qui font imprimer de nombreuses publications par la BZ.

Un quotidien dont le tirage augmente, tout comme les rentrées publicitaires, un quotidien qui anime la vie politique et sociale. Ce deuxième aspect est de trop pour l'administration de la publication qui cède aux milieux politiques et économiques et se sépare de Gasche en février 1985.

Consolation pour le rédacteur congédié : observer qu'à la suite de l'affaire des caisses noires, un vent nouveau souffle sur le canton de Berne. Une évolution à laquelle il a certainement contribué et que les notables frileux qui ont voulu sa perte n'ont pas réussi à étouffer.

ECONOMIE

Téléphériques

■ *(réd)* Les téléphériques (475), mais aussi les téléskis (1200), les funiculaires à câble (47), les trains à crémaillère (12) transportent plus de personnes que les CFF : 350 millions contre 218 à la régie nationale. D'accord, le skieur est une variété spéciale de pendulaire [1].
L'apport économique est important : 8500 emplois. Aux téléphériques s'ajoutent, rentables, des branches annexes : restaurants, hôtels etc ...
Mais la rentabilité des entreprises est en elle-même faible, malgré des prix élevés : l'abonnement d'une journée pour adulte varie de 36 à 45 fr. Celui d'une semaine de 166 à 252 fr. Les téléphériques sont confrontés à des problèmes de gestion ; dans 55% des cas, les déficits, souvent importants, sont dûs à une mauvaise gestion. Mais aussi à des problèmes de renouvellement technique, coûteux.
Or la marge bénéficiaire est très faible en moyenne : 3,8%. Le tiers des entreprises n'obtient pas un cash-flow suffisant (5%). Quelques-unes, en revanche, prospèrent.
Mais les atteintes à l'environnement sont énormes. Là encore, une pondération s'impose, si l'on veut que le tourisme soit autre chose qu'une urbanisation de la montagne.

(1) Tout pour le grand cirque blanc. Werner Meyer, dans *le Mois économique et financier* (janvier-février 1987).

Les 10 plus grandes entreprises de transport par câbles de Suisse[1]

	Revenu du transport de passagers en mio. de fr.	*Revenu total en mio. de fr.*	*Cash-flow en % de l'ensemble du capital*	*Rendement des fonds propres*
Télé-Verbier/VS	20,70	23,67	9	4
Zermatt-Petit Cervin/VS	19,25	19,60	12	4
Saas Fee-Plattjen/VS	14,66	15,66	8	2
Laax-Crap Sogn Gion/GR	14,41	27,84	15	6
Arosa/GR	12,30	16,98	15	16
Schilthorn/BE	9,31	13,97	5	11
Haute-Nendaz/VS	8,82	13,07	5	2
Flims/GR	6,76	7,10	8	-
Betten-Bettmergrat/VS	5,65	7,59	24	6
Ravaisch-Alp Tridersattel/GR	5,52	9,49	11	3
Ensemble des transport par câbles	398,60	495,30	-	-

1) Classées selon les recettes des transports (1985).

■ (*jd*) Dans *Vers un développement solidaire* de mars 1987, l'organe de la Déclaration de Berne [1], des chiffres sur les relations entre la Suisse et la Turquie qui laissent songeur :

- En 1986, 47,6% des demandeurs d'asile en Suisse sont Turcs.
- En 1986 la Turquie a été notre principal acheteur d'armes (111,6 millions de francs).
- La Suisse est le premier investisseur en Turquie, devant les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale.

SUISSE - TURQUIE

Import-export

Ainsi la Suisse contribue à équiper une armée de 800 000 hommes dont près des deux tiers de l'effectif sont stationnés au Kurdistan et qui conduit une politique de déportation des familles suspectes, allant jusqu'à bombarder des camps kurdes à l'extérieur de ses frontières.

Par ailleurs les grands projets d'infrastructure et d'équipement auxquels participent souvent des entreprises suisses avec la garantie fédérale des risques à l'exportation (barrage Atatürk, usine thermique au bord de la mer de Marmara) paraissent peu adaptés à la réalité sociale et économique de la Turquie. A cause des barrages, des dizaines de milliers de familles de paysans ont été condamnées à l'exode.

(1) Ass. suisse pour un développement solidaire, Case postale 81, 1000 Lausanne 9

UNE BROCHURE EDITEE PAR DES STAGIAIRES ROMANDS

Droit d'asile, droit de l'homme

■ (*ag*) L'agence BRRI, sous la signature de de Diesbach, bien reprise par la presse romande, a assuré, au moment du débat sur la loi d'asile, le lancement en traduction française du texte d'Alfred A. Häsler "Droit d'asile, droit de l'homme".

Sans agressivité envers les responsables de l'actuelle politique, Häsler démontre que nous ne sommes pas dans une situation telle qu'elle exige une dureté contraire à ce que devrait être notre vocation humanitaire.

Qu'est-ce que les 100 millions que dépense la Confédération pour les réfugiés en regard des charges de même nature qui pèsent sur des pays combien plus pauvres que nous ? Et en quoi notre identité est-elle menacée ?

Ceux qui parlent constamment de surpopulation et d'emprise étrangère devraient une bonne fois définir en quoi elle consiste. Nous avons accordé l'asile à 16000 Hongrois et à 14250 Tchéchoslovaques, à 1350 Thibétains et à 8000 Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens. Le hongrois est-il devenu notre cinquième langue nationale, le tchèque ou le slovaque la sixième ? Avons-nous adopté les rites méditatifs du Lamaïsme ou du Boudhisme, avons-nous adopté le style de vie africain au détriment de notre sens prononcé du travail, reconnu dans le monde entier ?

En somme, ceux qui se préoccupent de la surpopulation étrangère devraient plutôt se scandaliser du fait que chaque boutique se dénommera bientôt shop.

A relever tout particulièrement l'efficacité avec laquelle, dans des délais records, le texte a été traduit, la brochure éditée, illustrée et complétée par un excellent article de Jean-Claude Buffle sur la conférence d'Evian en 1938, réunissant 29 pays confrontés à l'émigration provoquée par la persécution nazie des Juifs.

Des journalistes stagiaires romands ont réussi cette performance.

Adresse utile : Terre à l'horizon, Praz-Berthoud 2, 1010 Lausanne. Prix 2 fr.

Version allemande : *Asylrecht ist Menschenrecht*, édité par le C.E.D.R.I., Bâle

MATHIEU MUSEY : UN LECTEUR NOUS ECRIT

Le sens du dialogue Nord-Sud

Le dernier numéro de DP (855) reprend les informations parues récemment dans la presse sur l'expulsion du coordinateur de l'opposition zaïroise Mathieu Musey et commente la réponse de Mme E. Kopp aux demandes tendant à obtenir l'annulation de cette mesure d'expulsion.

Ce commentaire me paraît bien court, car il laisse dans l'ombre un aspect de la décision prise par les autorités suisses.

Renvoyer dans les circonstances actuelles M. Musey au Zaïre, ce n'est pas seulement l'exposer à un grave danger, c'est aussi perdre une chance précieuse de développer en Suisse même le "dialogue Nord-Sud" auquel fait allusion Mme Kopp, en refusant d'entendre un interlocuteur particulièrement qualifié, capable d'initier des esprits occidentaux aux réalités africaines.

M. Musey connaît plusieurs langues européennes et plusieurs langues africaines. Il est licencié en théologie et docteur ès lettres avec une thèse sur Lévi-Strauss soutenue à Fribourg, mais sa culture s'enracine aussi dans la tradition africaine, dont il parle avec chaleur et talent. Il a présenté des exposés sur la philosophie africaine devant plusieurs sociétés philosophiques de notre pays, et il a su intéresser ses auditeurs aux problèmes soulevés par une manière de philosopher étrangère à la tradition occidentale. C'est à cette forme de dialogue que met brutalement fin une politique à courte vue, incapable de prendre en compte l'apport culturel et humain dont nous pourrions bénéficier si nous savions écouter un intellectuel africain de la qualité de M. Musey.

J'espère que ces informations complémentaires sur M. Musey vous permettront de mieux mesurer à quel point la "politique étrangère" de Mme Kopp est contraire à "l'esprit du dialogue Nord-Sud".

André Voelke,
professeur à l'Université de Lausanne

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Du maquis à la chaire

Cette année, au Gymnase de Chamblandes, nous avons choisi comme "texte de baccalauréat" *Le Hussard sur le Toit*, de Giono. Fort bien.

Je me suis mis en devoir de le relire, et de lire par ailleurs les trois autres romans, *Angelo*, *Mort d'un Personnage* et *Le Bonheur fou* (1100 pages dans l'édition de la Pléiade, plus de 600 pages d'introductions, notes etc) reliés au premier par des liens étroits.

Car Giono avait prévu un cycle de dix romans (!), dont l'action devait se dérouler aux XIX^{e} et XX^{e} siècles, dans une région délimitée par Turin, Briançon, Manosque et Marseille. Il n'en a écrit que quatre ... Le dernier, *Le Bonheur fou*, retrace des événements d'une extrême complication, qui se passèrent vers 1830-1840, c'est-à-dire lors des premières tentatives de libération de l'Italie (du joug autrichien), avec les différents rois du Piémont, princes, ducs, etc, dont on ne distingue pas toujours bien dans quelle mesure (ou dans quelle proportion !) ils appartiennent à la vieille aristocratie ou au terrorisme de l'époque - on appelait cela le *carbonarisme*.

Quantité de personnages de moi complètement inconnus - sinon Mazzini. Je lis donc avec attention les nombreuses notes explicatives et tombe sur le nom de *Melegari* (et non Melegori, comme l'écrit Giono) "Amedeo Melegari, né en 1807, exilé à Marseille après la révolution de Parme de 1831, participe avec Mazzini aux activités de *La Jeune Italie*, et notamment à l'expédition de Savoie, *enseigne le droit à Lausanne* (c'est moi qui souligne), puis à Turin où il peut s'établir en 1848, devient député, sénateur, diplomate et ministre, et meurt en 1881."

(Ministre ... J'aime à croire qu'on lui confia le département de Justice et Police, comme au Conseiller fédéral Dubs, protecteur de Gottfried Keller, anciennement membre de ces corps francs qui dans les années 1840 allaient faire le coup de feu contre les couvents lucernois !

Cette note m'a remis en mémoire la plaque commémorative qu'on pouvait lire à l'Ancienne Académie de Lausanne également, rappelant qu'un autre réfugié politique, polonais celui-là, avait enseigné le latin - le poète Meckiewicz - avant de rejoindre au Collège de France Michelet et Quinet !

... Et puis aussi le fait que Georg Büchner, l'auteur de *Woyzeck* et de *La Mort de Danton*, mais également rédacteur d'un journal révolutionnaire, *Der Hessische Landbote* (avec en épigraphe les mots : "Guerre aux châteaux, paix aux chaumières" - de même que *Combat* sous-titrait : "De la Résistance à la Révolution" !), fut nommé en 1836 professeur à l'Université de Zurich, de biologie ou de zoologie, eu égard à sa thèse *Sur le système nerveux du barbeau* (il s'agit d'un poisson, et non pas d'un souteneur), où il professa jusqu'à sa mort survenue l'année suivante, 1837 ...

Tout cela me rendant particulièrement réceptif aux deux beaux livres publiés cette année par Pierre-Marcel Favre : *Dehors !* de Valérie Bory ("De la chasse aux Italiens à la peur des réfugiés, 1896-1986") et *Asile en péril*, album de photographies - émouvantes, admirables - de Michel et Pierre Gönczy, Jesus Moreno, et Holger Tausch, avec une introduction d'Yvette Z'Graggen, qui m'apprend qu'à l'heure actuelle plus de 90 % des demandes d'asile sont repoussées - j'y reviendrai.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley
Rédacteur : Marc-André Miserez
Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Henri Galland
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Point de vue :
Jeanlouis Cornuz
Abonnement :
63 francs pour une année
Administration, rédaction :
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél : 021 / 22 69 10 **CCP :** 10 - 15527-9
Composition et maquette :
Domaine Public
Impression :
Imprimerie des Arts et Métiers SA

■ (*mam*) Notre article sur la mortalité (DP 854) a suscité des questions de la part d'un lecteur qui nous demande des précisions quant au "taux de mortalité standard", dont nous avions vu qu'il varie considérablement selon les groupes socio-professionnels.

Il s'agissait en fait d'une traduction approximative, le terme exact : index comparatif de mortalité, désignant un quotient. On divise le nombre de décès observés par le nombre de décès attendu dans un groupe d'âge, lui-même multiplié par la part de la population comprise dans ce groupe d'âge. Ce chiffre, qui est à son tour multiplié par 100 donne l'index comparatif de mortalité. Le taux de 100 indique une mortalité "normale". Les groupes qui se situent en-dessous et en-dessus de cette valeur sont donc respectivement favorisés et défavorisés face à la mort.

MORTALITE

(Im)précisions

Autre aspect intéressant : cette étude ne porte que sur des conséquences, elle a été réalisée à partir de certificats de décès sans du tout s'intéresser à la cause des trépas. Pourrait-on avancer, par exemple, que les conditions de travail, mais également le mode de vie et d'alimentation des classes les moins favorisées influent sur leur espérance de vie ?

Le docteur Christoph Erwin Minder, de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Berne, qui a conduit cette recherche, note que la Suisse est très en retard par rapport aux autres pays industrialisés pour ce type de travaux. Une étude est en cours sur les cas de cancers des voies sino-nasales chez les menuisiers et ébénistes. Les premiers résultats seront publiés en avril par la *Schweizerische Medizinische Wochenzeitschrift* à Bâle. Des recherches menées en Angleterre semblent autoriser les scientifiques à considérer ces maux chez les travailleurs du bois comme maladies professionnelles, donc "couvertes par la CNA", propose le docteur Minder.

ENVIRONNEMENT : L'ETAT DE LA QUESTION

"L'air pur de nos montagnes"

■ Depuis le début de l'ère industrielle, l'air subit de plus en plus l'influence nuisible des gaz d'échappement provenant des activités humaines. L'utilisation de combustibles et de carburants fossiles pour produire de la chaleur ou pour propulser des véhicules, ainsi que les processus industriels rejettent chaque année des quantités énormes de polluants dans l'atmosphère.
Les principaux polluants primaires (dont il sera question dans cet article) sont l'anhydride sulfureux (SO_2) et les oxydes d'azote, dont les deux composés NO (monoxyde d'azote) et NO_2 (dioxyde d'azote) présentent de l'importance du point de vue de la pollution de l'air; on les désigne ensemble par la notation NOx.

La pollution de l'air peut être présentée sous deux aspects : les émissions, c'est-à-dire la quantité de polluants rejetés par les installations stationnaires et les véhicules (voir graphiques), et les immissions, c'est-à-dire les concentrations de polluants à l'endroit où ils se manifestent.

Région	Immissions en microgrammes par mètre cube ($\mu g/m^3$)			
	SO_2 (moyenne annuelle)	part indigène (calculée)	NO_2 (moyenne annuelle)	part indigène (calculée)
zones alpines	2-3$\mu g/m^3$	20%	2-3$\mu g/m^3$	20%
zones rurales	8-12$\mu g/m^3$	60%	20-30$\mu g/m^3$	80%
agglomérations	30-40$\mu g/m^3$	85%	30-50$\mu g/m^3$	90%
centres des villes	50-70$\mu g/m^3$	90%	60-140$\mu g/m^3$	95%

Evolution et provenance des émissions d'anhydride sulfureux et d'oxyde d'azote

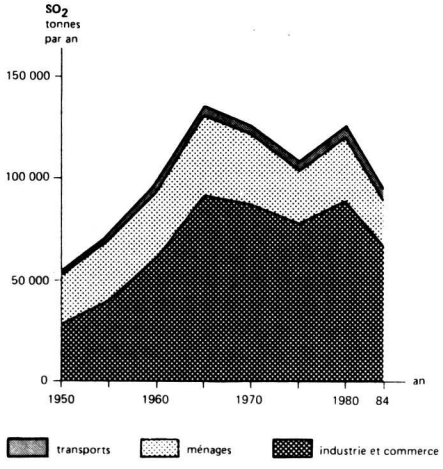

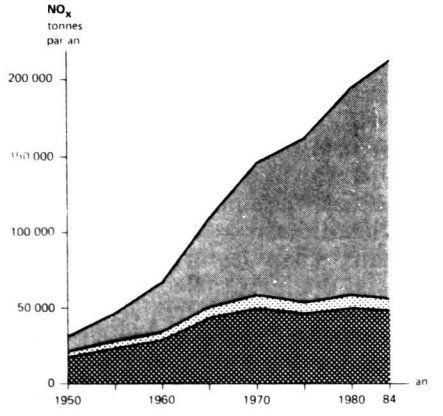

Les immissions

Les charges polluantes constatées aujourd'hui dans l'atmosphère varient selon les régions. Pour l'anhydride sulfureux et les oxydes d'azote elles sont, dans l'ensemble, beaucoup plus élevées dans les zones urbaines qu'à la campagne. La part de la pollution indigène est de loin prépondérante dans la plupart des régions, surtout les plus atteintes. C'est ce que montre le tableau ci-dessus. A noter que les valeurs limites d'immissions en moyenne annuelle, pour les deux polluants considérés, sont fixées par l'Opair à 30 $\mu g/m^3$.
La pollution a des effets sur l'homme et les autres animaux, les végétaux et les matériaux (p.ex. les monuments et les biens culturels et artistiques). Le taux de concentration auquel cet effet est sensible varie selon la substance et l'objet considérés ; l'effet nocif de l'anhydride sulfureux sur les végétaux, p.ex., existe dès qu'un niveau d'immission nettement plus bas que celui qui est nocif pour l'homme existe.

Les moyens d'agir

Tous les polluants ont en commun le fait qu'en association, telle qu'elle existe dans l'air pollué, leurs effets nocifs sont fortement potentialisés.
La politique suisse de lutte contre la pollution de l'air est fondée sur une action en deux temps complémentaires : la prévention, par des prescriptions sur les équipements et les émissions autorisés, et la limitation de la charge, par des mesures supplémentaires qui incombent aux cantons.
La Confédération prend en charge la réglementation visant les émissions, mais il appartient aux cantons de veiller à ce que les prescriptions soient respectées et les contrôles prévus effectués de manière efficace ; ce n'est souvent pas le cas, p.ex. pour les installations de chauffage.
Pour les immissions, l'Ordonnance sur la protection de l'air (Opair), entrée en vigueur le 1er mars 1986, fixe des valeurs limites tant en moyenne annuelle qu'en pointe pour une durée plus courte qui tiennent compte des connaissances les plus récentes sur l'effet des polluants sur l'homme (notamment les enfants et les personnes âgées), les animaux, les végétaux et les matériaux. Le tableau montre que la moyenne annuelle est largement dépassée. C'est également le cas de la valeur limite de pointe, qui ne devrait se présenter qu'un jour par an et est dépassée de 40 à 60 jours par an dans les agglomérations. L'ordonnance fixe dès lors aux cantons un délai de trois ans pour adopter un plan des mesures permettant de prévenir ou d'éliminer les immissions excessives en cinq ans au plus.
Dans son rapport "Stratégie de lutte contre la pollution de l'air" qui vient d'être discuté au Conseil national, le Conseil fédéral propose par ailleurs un catalogue de mesures supplémentaires qui, pour les oxydes d'azote, sont encore largement insuffisantes pour atteindre l'objectif fixé.
La balle est donc dans le camp des cantons car tout montre qu'une réduction d'un tiers de la circulation automobile est indispensable. La lutte contre la pollution de l'air conduit à la politique des transports.